

Table particulière

MÉTIER : PEINTRE

Date : 15 juin 2021

Lieu : Château Laurier, Québec

Présences :

ACRGTQ

Christian Tétreault
Thomas Ducharme-Dupuis
Guillaume Duval
Danny Carozza

ALLIANCE SYNDICALE

Steve Rivest
Claude Gosselin
Stéphane Martin
Gilbert Aubin

AFFILIATION

Local 99
Local 349
CSD Construction
SQC

Par la présente, nous confirmons l'entente de principe intervenue le 15 juin 2021 à la table particulière des peintres :

- 1- Article 23.12 : Ajout des travaux de « *métallisation* » à l'article.
- 2- Article 26.04 2) b) ajout au texte de : « *et sangin pour déterminer son taux de plomb dans le sang* »
- 3- Article 26.04 2) c) « ~~l'étiquette signalétique~~ » par la « *fiche des données de sécurité des produits* »
- 4- Article 26.06 17) : +0.05\$ au 30 avril 2023

Les deux parties s'entendent pour reconduire de façon intégrale l'ensemble des clauses particulières concernant le métier de peintre et qui ne sont pas modifiées dans le présent document.



**Steve Rivest
Local 99 FTQ Construction**



**Christian Tétreault
ACRGTQ**